

**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

8

Total votants :

53

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 12 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON  
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ  
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
Daniel BALISONI à Didier CORNET  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER  
Farida LAÏD à Jacqueline MALOCHET

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Bernard LORTON, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Alain CHASSAGNE, Carine BRODIN.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**ARRÊT DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)**

*Rapporteure : Christiane SAMSON, Vice-Présidente*

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitat, notamment ses articles L302-01, L302-2, et R302-2 à R302-12,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie »,

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20170601-19 du 1<sup>er</sup> juin 2017 décidant de s'engager dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

**Considérant** l'avis du Comité de Pilotage du PLH réuni à 7 reprises d'octobre 2017 à octobre 2019,

**Considérant** l'avis de la Commission Aménagement, habitat, urbanisme qui s'est réunie le 12 novembre 2019.

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que le PLH constitue l'outil de gouvernance et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. Il définit pour 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant notamment à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant entre les Communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Elle rappelle que :

- un Comité de Pilotage dédié réunissant les élus membres de la Commission Aménagement Habitat Urbanisme et les partenaires de la Communauté de Communes a été mis en place en octobre 2017 afin d'élaborer le cahier des charges de consultation, d'analyser les offres des bureaux d'études, d'examiner le diagnostic, le document d'orientation et le programme d'actions ;
- la Communauté de Communes a retenu le bureau d'études Eohs, associé à Condition Urbaine, pour élaborer le programme ;
- plusieurs réunions de concertation ont été organisées d'avril à juin 2018, auxquelles ont pris part élus locaux, partenaires œuvrant dans le champ de l'habitat, acteurs institutionnels, économiques et associatifs locaux : présentation du diagnostic aux conseillers municipaux, ateliers thématiques de concertation, réunion de concertation avec les Communes ;
- une concertation dématérialisée des Communes sur le document d'orientation du PLH a eu lieu de mi-juillet à début septembre 2019.

Le projet de PLH est constitué :

- d'un diagnostic ;
- d'un « document d'orientation » décliné en 4 orientations ;
- d'un programme d'actions composé de 18 fiches-actions.

La rapporteure explique qu'il convient désormais pour le Conseil Communautaire d'arrêter officiellement le projet de PLH.

Ce document sera alors transmis aux Communes et à l'organe compétent chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), qui disposeront de 2 mois pour faire connaître leur avis.

Le projet de PLH, modifié le cas échéant, sera de nouveau soumis au Conseil Communautaire avant d'être transmis pour avis au représentant de l'État.

Celui-ci disposera de 2 mois pour le soumettre au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), puis d'un mois pour demander des modifications éventuelles à la Communauté de Communes, avant adoption définitive du programme par le Conseil Communautaire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Arrête** le projet de PLH ;
- **Autorise** le Président à le transmettre pour avis aux Communes et à la Formation SCoT du Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 45	Représentés : 8	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53</b>	Pour : 53	Contre :	
Abstention :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20191219-20191219\_23-DE  
Regu le 27/12/2019